

(N^o 5.)

SÉNAT DE BELGIQUE

VI

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE

POUR L'EXERCICE 1927

BELGISCHE SENAAAT

VI

BEGROOTING

VAN HET

MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN EN VOLKSGEZONDHEID

VOOR HET DIENSTJAAR 1927

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ALBERT,

ROI DES BELGES,

KONING DER BELGEN,

A tous, présents et à venir, SALUT.

Aan allen, tegenwoordigen en toekomenden, HEIL.

Sur la proposition de Notre Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et de l'Hygiène et de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

Op de voordracht van Onzen Eersten Minister, Minister van Binnenlandsche Zaken en Volksgezondheid en van Onzen Minister van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ
BESLUITEN :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

ARTICLE UNIQUE.

EENIG ARTIKEL.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Hygiène pour l'exercice 1927 est fixé :

De Begrooting van het Ministerie van Binnenlandsche Zaken en Volksgezondheid voor het dienstjaar 1927 is vastgesteld :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de. . . . fr. 37,062,367 »

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van fr. 37,062,367 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de. 9,114,805 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van 9,114,805 »

Soit ensemble, à la somme de. . . . fr. 46,177,172 »
conformément au tableau ci-annexé.

Te zamen, op de som van. fr. 46,177,172 »
overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

(3)

[N° 5-VI.]

Donné à Bruxelles, le 16 novembre 1926.

Gegeven te Brussel, den 16ⁿ November 1926.

ALBERT.

PAR LE ROI :

*Le Premier Ministre,
Ministre de l'Intérieur et de l'Hygiène,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Eerste Minister,
Minister van Binnenlandsche Zaken
en Volksgezondheid,*

Henri JASPAR.

Le Ministre des Finances,

De Minister van Financiën,

B^{on} M. HOUTART.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der credieten per artikel.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	a) Traitement du Ministre fr. 35,000 »	53,000 »
	b) Frais de représentation 18,000 »	
	a) Traitements d'activité et de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service 1,789,600 »	1,802,181 »
2	b) Frais résultant du Comité consultatif de contentieux administratif et d'administration générale. Avocats-conseils, Frais de justice. Médecin du Département Commissions d'examen, cours de flamand, etc. 4,000 »	
	(Les magistrats qui font partie du Comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)	
	c) Part d'intervention dans les frais de fonctionnement du Comité supérieur de contrôle 8,581 »	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. Frais du <i>Bulletin du Ministère</i>	230,000 »
4	Frais de parcours et de séjour; missions.	3,500 »
5	Redevance à payer à l'Administration des Postes pour le transport des correspondances de service du Département	124,227 »
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
6	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'Etat et prenant cours en 1927 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	100,000 »
7	Subvention à la Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4, 4 ^e , de la loi du 30 mars 1861).	280,000 »
8	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime.	8,000 »

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.		
EERSTE HOOFDSTUK.		
HOOFDBEHEER.		
2,212,908 »	a) Jaarwedde van den Minister.	1
	b) Kosten van vertoon	
	a) Jaarwedden van werkzaamheid en van beschikbaarheid der ambtenaren, beambten en dienstlieden.	2
	b) Kosten van het Raadgevend Comité voor geschillen van bestuur en voor algemeen bestuur. Advocaten-raadsheeren. Gerechtskosten. Geneesheer van het Departement. Examen-commissies. Vlaamsche cursus, enz.	
	(De magistraten, welke deel uitmaken van het Comité, zullen de zitpenningen trekken, ten zelfden titel als de andere leden. Deze aanmerking geldt ook voor alle raden, jury's, commissiën, enz., ahangende van het Departement.)	
c) Tusschenkomst in de dienstverrichting van het Hooger Toezichtscomitéit.		
	Kantoorgerief, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, verlichting, verwarming, kleine uitgaven. Kosten van het <i>Bulletin du Ministère</i> .	3
	Reis- en verblijfkosten; zendingen.	4
	Aan het Beheer van Posterijen te betalen sommen voor het vervoer der dienststukken van het Departement.	5
HOOFDSTUK II.		
PENSIOENEN EN HULPGELDEN.		
388,000 »	Eerste termijn der pensioenen, te verleenen aan ambtenaren en beambten van den Staat, en aanvang nemende in 1927 of vóór den 1 ^e Januari van hetzelfde jaar.	6
	Toelage aan het Centraal Voorzieningsfonds der gemeentesecretarissen (art. 4, 4 ^o , der wet van 30 Maart 1861).	7
	Verleening van hulpgelden, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten en op loon bezoldigde agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. — Verleening van hulpgelden, in uitzonderlijke omstandigheden, aan diegene dier personen die een gering pensioen genieten.	8

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Bedrag der credieten per artikel.
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
9	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres ; indemnité du membre-secrétaire ; traitements et indemnités du bibliothécaire-adjoint et de l'attaché à la bibliothèque	26,850 »
10	Commission centrale de statistique : frais de bureau ; frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la Commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents ; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale. Institut international de statistique : part d'intervention de la Belgique. Frais prévus par l'article 27 de la loi du 28 juillet 1921 sur la validation des actes de l'état civil, etc.	49,400 »
11	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents ; abonnements, impressions, souscriptions et reliures ; matériel de la bibliothèque. Salaire de l'ouvrier classeur.	10,850 »
CHAPITRE IV.		
AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.		
12	Traitements d'activité et de disponibilité des gouverneurs, des membres des députations permanentes, des greffiers provinciaux et des commissaires d'arrondissement. Indemnité familiale des gouverneurs, des greffiers provinciaux et des commissaires d'arrondissement. Indemnité de résidence des greffiers provinciaux et des commissaires d'arrondissement. Frais de représentation des gouverneurs	2,151,000 »
13	Traitements d'activité et de disponibilité des employés et gens de service des gouvernements provinciaux et des commissariats d'arrondissement ; indemnités de résidence et familiale. Frais de dernière maladie et de funérailles ; secours	5,902,155 »
	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales. Dépenses diverses et imprévues :	
	a) Province d'Anvers. fr. 108,900 »	
	b) — de Brabant 72,000 »	
	c) — de Flandre Occidentale 87,300 »	
14	d) — de Flandre Orientale. 99,000 »	754,200 »
	e) — de Hainaut 81,000 »	
	f) — de Liège. 112,500 »	
	g) — de Limbourg 63,000 »	
	h) — de Luxembourg. 63,000 »	
	i) — de Namur 67,500 »	
15	Frais de bureau et abonnement téléphonique des commissariats d'arrondissement . .	175,600 »

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.	
87,100 »	<p style="text-align: center;">HOOFDSTUK III.</p> <p style="text-align: center;">ALGEMEENE STATISTIEK.</p> <p>Centrale commissie voor statistiek : zitpenningen der leden ; vergoeding aan het lid-secretaris ; jaarwedden en vergoedingen van den hulpbibliothecaris en van den aan de bibliotheek verbundene .</p> <p>Centrale commissie voor statistiek : kantoorkosten ; kosten voor het uitgeven der werken van den dienst voor algemeene statistiek en van de Centrale commissie. Aankoop, ontvangst en verzending van boeken en andere bescheiden ; abonnementen, inschrijvingen en inbindingen voor den dienst der algemeene statistiek. Internationaal instituut voor statistiek : tusschenkomst van België. Kosten voorgeschreven bij de wet van 28 Juli 1921 betreffende de geldigverklaring van de akten van den burgerlijken stand, enz.</p> <p>Bibliotheek voor statistiek : aankoop, ontvangst en verzending van boeken en andere bescheiden ; abonnementen, drukwerk, inschrijvingen en inbindingen ; materieel der bibliotheek. Loon van den rangschikker.</p>	9 10 11	
	<p style="text-align: center;">HOOFDSTUK IV.</p> <p style="text-align: center;">PROVINCIE- EN GEMEENTEZAKEN.</p> <p>Jaarwedden van werkzaamheid en van beschikbaarheid van de gouverneurs, van de leden der bestendige deputaties, van de provinciale griffiers en van de arrondissementscommissarissen. Gezinsvergoeding voor de gouverneurs, provinciale griffiers en arrondissementscommissarissen. Verblijfsvergoeding voor de provinciale griffiers en arrondissementscommissarissen. Kosten van vertoon der gouverneurs.</p> <p>Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid van de beampten en dienstlieden der provinciebesturen en arrondissementscommissariaten ; verblijfs- en gezinsvergoedingen. Kosten van laatste ziekte en begrafenis ; hulpgelden.</p> <p>Kantoorkosten, drukwerk, inbinding, onderhoud der meubelen, verwarming en verlichting van de lokalen der provinciebesturen. Verschillende en onvoorziene uitgaven :</p> <p>a) Provincie Antwerpen.</p> <p>b) — Brabant.</p> <p>c) — West-Vlaanderen.</p> <p>d) — Oost-Vlaanderen.</p> <p>e) — Henegouw.</p> <p>f) — Luik.</p> <p>g) — Limburg.</p> <p>h) — Luxemburg.</p> <p>i) — Namen.</p>	12 13 14	
	Kantoorkosten en telefoonabonnement der arrondissementscommissariaten . . .	15	
	10,407,584 »		

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der credieten per artikel.
16	Frais de route et de tournées ; missions, fournitures et travaux relatifs au placement des bornes-frontières du Royaume. Fournitures, impressions ; achat et reliure d'ouvrages pour le service spécial de l'administration des Affaires provinciales et communales. Jetons de présence, indemnités spéciales, frais de route et de séjour aux membres des comités techniques institués par l'arrêté royal du 4 mars 1920, en vue d'assurer l'application de l'article 7 de la loi du 11 octobre 1919	124,000 »
17	Participation de l'État dans les dépenses de police de la ville de Bruxelles	750,000 »
18	Redevance à payer à l'administration des Postes pour le transport des correspondances de service des administrations provinciales et communales	550,629 »
CHAPITRE V.		
AFFAIRES ÉLECTORALES.		
19	Frais d'impression et de publication de la liste des recours électoraux par les commissaires d'arrondissement, en exécution de l'article 94 du Code électoral	1,000 »
20	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral. Frais d'instances électorales mis à charge de l'Etat	5,000 »
21	Remboursement à la Société Nationale des Chemins de fer belges des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer	1,000 »
CHAPITRE VI.		
MILICE.		
22	Juridictions contentieuses en matière de milice. Indemnités aux membres, aux médecins et au personnel subalterne. Transport des miliciens appelés devant ces juridictions. Traductions. Frais divers.	500,000 »
23	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à la milice. Matériel indispensable aux opérations. Achat et reliure d'ouvrages. Dépenses diverses	50,000 »
CHAPITRE VII.		
DÉCORATION CIVIQUE.		
24	Décoration civique : achat des insignes, impression et calligraphie des diplômes et frais de distribution	15,000 »
CHAPITRE VIII.		
CROIX DE FER.		
25	Secours aux veuves de décorés de la Croix de fer, de blessés de Septembre, de décorés de la Croix commémorative de 1830 et de combattants de 1830.	1,600 »

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Reiskosten; zendingen, leveringen en werken betreffende het plaatsen der grenspalen van het Rijk. Leveringen, drukwerk; aankoop en inbinding van werken voor den bijzonderen dienst van het beheer van provincie- en gemeentezaken. Zitpenningen, bijzondere vergoedingen, reis- en verblijfskosten van de leden der technische comiteeten, ingesteld bij Koninklijk besluit van 4 Maart 1920, voor het toepassen van artikel 7 der wet van 11 October 1919.	16
	Deelneming van den Staat in de politie-uitgaven van de stad Brussel	17
	Aan het beheer van Posterijen te betalen sommen voor het vervoer der dienststukken der provinciale en gemeentelijke besturen.	18
	HOOFDSTUK V. KIESZAKEN.	
	Kosten voor drukken en uitgeven van de lijst der verhalen in kieszaken door de arrondissementencommissarissen, in uitvoering van artikel 94 van het Kieswetboek.	19
7,000 »	Vervaardiging en ronddeling van het kiespapier door den Staat te leveren. Zitpenningen en vergoedingen voor verplaatsing aan de leden van de bureelen der wetgevende verkiezingen, in uitvoering van artikel 149 van het Kieswetboek. Kosten van gedingen in kieszaken den Staat ten laste gelegd.	20
	Kosten terug te betalen aan de Nationale Maatschappij der Belgische Spoorwegen, voor het vervoer der kiezers, toegelaten tot kosteloos verkeer op de spoorwegen.	21
	HOOFDSTUK VI. MILITIE.	
	Gedingbeslissende rechtsmachten in zake militie. Vergoedingen aan de leden, de geneesheeren en aan het ondergeschikt personeel. Vervoer der vóór deze rechtsmachten geroepen miliciens. Vertalingen. Verschillende kosten.	22
550,000 »	Registers, getuigschriften en andere gedrukte stukken noodig voor de militie. Materieel benodigd voor de verrichtingen. Aankoop en inbinding van boekwerken. Verschillende uitgaven.	23
	HOOFDSTUK VII. BURGERLIJK EERETEKEN.	
15,000 »	Burgerlijke eere teeken: aankoop van eere teekens, drukken en schoonschrift der diploma's en kosten van uitreiking.	24
	HOOFDSTUK VIII. IJZEREN KRUIS.	
1,600 »	Onderstand aan de weduwen van de houders van het IJzeren Kruis, van de Gewonden van September, van de houders van het Herinneringskruis 1830 en van de strijders van 1830.	25

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Bedrag der crediten per artikel.
CHAPITRE IX.		
ADMINISTRATION DE L'HYGIÈNE.		
26	Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie et Office vaccino-gène de l'Etat. Service de désinfection du Gouvernement : personnel, traitements d'activité et de disponibilité. Indemnités, secours . . .	860,000 »
	a) Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie de l'Etat. Service de désinfection du Gouvernement :	
27	Frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons et de désinfection fr. 315,000 »	
	b) Office vaccino-gène de l'Etat :	385,000 »
	Frais de bureau et de matériel 70,000 »	
28	a) Conseil supérieur d'hygiène publique : indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Impressions et dépenses diverses . . fr. 63,000 »	
	b) Commissions médicales provinciales et autres commissions ressortissant à l'administration de l'hygiène : indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour ; impressions et dépenses diverses 187,000 »	250,000 »
29	Service sanitaire des ports de mer et des frontières : personnel, traitements. Indemnités. Secours	242,000 »
30	Service sanitaire des ports de mer et des frontières : frais de bureau et de matériel, impressions, indemnités d'habillement et dépenses diverses	108,000 »
	a) Prophylaxie des maladies contagieuses. Délivrance gratuite de sérum. Vulgarisation de l'hygiène. Subsidés. Impressions et dépenses diverses . . fr. 325,000 »	
31	b) Travaux effectués et relatifs aux différents services ressortissant à l'administration de l'hygiène. Quote-part de l'Etat dans les versements à effectuer à la Caisse de retraite en vue de constituer aux agents temporaires de l'administration de l'hygiène une rente de vieillesse et de survie. 100,000 »	425,000 »
32	Office international d'hygiène publique : part d'intervention de la Belgique	12,500 »
33	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires. Laboratoire central d'analyses. Service d'expertise des viandes de boucherie : personnel, traitements, indemnités, secours	523,150 »
	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires. Laboratoire central d'analyses. Services d'expertise des viandes de boucherie :	
34	a) Frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons, frais d'examen pour l'obtention du certificat d'expert des viandes, impressions et dépenses diverses fr. 100,000 »	135,000 »
	b) Vacances des vétérinaires de contrôle 35,000 »	
35	Inspection des travaux d'hygiène : personnel, traitements. Indemnités, secours. . .	95,000 »
36	Frais de route et de séjour des agents de tous les services ressortissant à l'administration de l'hygiène. — Missions à l'étranger	400,000 »

Total par chapitre. — Total per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK IX.	
	BEHEER VAN DE VOLKSGEZONDHEID.	
	<p>Toezicht over den gezondheidsdienst. Toezicht op de apotheken. Laboratorium van bacteriologie en koepokgesticht van den Staat. Ontsmettingsdienst van het Gouvernement : personeel, wedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. Vergoedingen, hulp gelden.</p>	26
	<p>a) Toezicht over den gezondheidsdienst. Toezicht op de apotheken. Rijksbacteriologisch laboratorium. Ontsmettingsdienst van het Gouvernement :</p>	
	<p>Kantoorkosten, kosten voor materieel, alsmede voor het afnemen en ontleden van monsters en voor ontsmettingen.</p>	27
	<p>b) Rijkskoepokgesticht :</p>	
	<p>Kantoorkosten en kosten van materieel.</p>	
	<p>a) Hoogere gezondheidsraad : vergoedingen, zitpenningen, reis- en verblijfkosten, drukwerk en allerlei uitgaven.</p>	28
	<p>b) Provinciale geneeskundige commissies en andere commissies afhangende van het beheer van de Volksgezondheid : vergoedingen, zitpenningen, reis- en verblijfkosten; drukwerk en allerlei uitgaven.</p>	
	<p>Gezondheidsdienst der zeehavens en der grenzen : personeel, jaarwedden. Vergoedingen. Hulp gelden.</p>	29
	<p>Gezondheidsdienst der zeehavens en der grenzen : kantoorkosten en kosten van materieel, drukwerk, kleedingvergoedingen. Alleurlei uitgaven.</p>	30
	<p>a) Prophylaxie der besmettelijke ziekten. Kostelooze aflevering van serum. Toelage. Drukkosten en verschillende uitgaven.</p>	
	<p>b) Werken betreffende de verschillende diensten uitgaande van het beheer der volksgezondheid. Aandeel van den Staat in de stortingen te verrichten bij de Lijfrentkas ten einde een ouderdomspensioen en eene rente van overleving te bezorgen aan de tijdelijke agenten van het Beheer der Volksgezondheid.</p>	31
	<p>Internationale dienst voor volksgezondheid : tusschenkomst van België</p>	32
	<p>Toezicht over de bereiding van en den handel in eetwaren. Centraal ontledingslaboratorium. Keurdienst van het vleesch : personeel, wedden, vergoedingen, hulp gelden.</p>	33
	<p>Toezicht over de bereiding van en den handel in eetwaren. Centraal ontledingslaboratorium. Keurdienst van het vleesch :</p>	
11,200,650 »	<p>a) Kantoorkosten, kosten van materieel, alsmede voor het nemen en ontleden van monsters, onderzoekskosten tot het bekomen van het getuigschrift van vleeschkeurder, drukwerk en allerlei uitgaven.</p>	34
	<p>b) Bezoldiging der veeartsen toezichters.</p>	
	<p>Toezicht over de gezondmakingswerken : personeel, jaarwedden. Vergoedingen, hulp gelden.</p>	35
	<p>Reis- en verblijfkosten van de agenten van al de diensten behoorende aan het Bestuur van den Gezondheidsdienst. — Zendigen in den vreemde.</p>	36

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Bedrag der credieten per artikel.
37	Inspection des travaux d'hygiène : frais de bureau et de matériel. Frais d'études et d'expériences. Frais de participation aux expositions et aux congrès. Impressions et dépenses diverses.	5,000 »
38	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique . . .	3,000,000 »
	Académie royale de médecine :	
39	a) Personnel, traitements, indemnités, secours fr. 47,000 »	110,000 »
	b) Frais de bureau et de matériel ; frais de route et de séjour, jetons de présence, impressions et dépenses diverses. 63,000 »	
40	Frais résultant de l'emploi d'automobiles par les services provinciaux ressortissant à l'Administration de l'hygiène	150,000 »
41	Mesures de prophylaxie de la tuberculose ; subsides ; dépenses diverses	4,500,000 »
	(Provisoirement et eu égard aux circonstances, par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances successives de 30,000 francs, dont il sera justifié ultérieurement, peuvent être allouées aux directeurs, gestionnaires ou comptables des services et institutions hospitalières ressortissant à l'Administration de l'hygiène.)	
	CHAPITRE X.	
	HYGIÈNE SOCIALE DE L'ENFANCE.	
42	Jetons de présence et frais de route aux membres du Conseil supérieur des œuvres de l'enfance et aux membres des commissions spéciales.	12,000 »
	Œuvre nationale de l'enfance :	
	A — a) Personnel de l'Etat détaché à l'Œuvre nationale de l'enfance : traitements, indemnités, secours, etc. fr. 98,860 »	12,104,860 »
43	b) Secrétaire général de l'Œuvre nationale de l'enfance : indemnité 6,000 »	
	B. — Subsides : consultation de nourrissons ; gouttes de lait ; cantines pour enfants débiles ; colonies d'enfants débiles ; frais d'administration. 12,000,000 »	
	CHAPITRE XI.	
	DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.	
44	Frais de célébration des Fêtes nationales ; frais d'illumination. Subside à l'administration communale de Bruxelles	60,000 »
45	Rente annuelle accordée à la veuve d'un agent décédé dans l'exercice de ses fonctions. Pension viagère à un agent victime d'un accident du travail survenu dans l'exercice de ses fonctions. Indemnité annuelle accordée à un agent victime d'un accident survenu dans l'exercice de ses fonctions	5,665 »
46	Frais d'entretien des tombes des non-combattants morts pour la Patrie. Entretien de la flamme du Souvenir à la tombe du soldat inconnu	10,000 »
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . fr.	

Total par ministère ou service. — Total per ministerie of dienst.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN	Artikelen.
	<p>Toezicht over de gezondmakingswerken : kantoor- en materieelkosten. Kosten voor studiën en proefnemingen. Kosten voor deelneming aan tentoonstellingen en congressen. Drukkerij en allerhande kosten.</p>	37
	<p>Aanmoediging voor de verbeteringen die de openbare gezondheid aanbelangen. .</p>	38
	<p>Koninklijke Akademie van geneeskunde :</p>	
	<p>a) Personeel, wedden, vergoedingen, hulpgeld.</p>	39
	<p>b) Bureelkosten, materieelkosten, reis- en verblijfkosten, zittingspenningen, drukwerk en allerhande kosten.</p>	
	<p>Kosten wegens het gebruik van automobielen door de provinciale diensten ahangende van het Beheer van den gezondheidsdienst.</p>	40
	<p>Prophylaxie der tuberculose ; toelagen ; verschillende uitgaven</p>	41
	<p>(Voorloopig en gelet op de omstandigheden, kunnen bij afwijking van artikel 15 der organische wet van het Rekenhof van 29 October 1846, achtereenvolgende voorschotten van 30,000 frank, waarvan de rechtvaardiging later zal geschieden, verleend worden aan de bestuurders, beheerders of rekenplichtigen der verplegingsinstellingen die van het Beheer van de volksgezondheid afhangen).</p>	
	<p>HOOFDSTUK X.</p>	
	<p>MAATSCHAPPELIJK KINDERWELZIJN.</p>	
	<p>Zitpenningen en reiskosten der leden van den Hoogen Raad der werken voor kinderkwelzijn en der leden van de bijzondere Commissies.</p>	42
	<p>Nationaal werk voor kinderkwelzijn :</p>	
12,116,860 »	<p>A. — a) Personeel van den Staat aan het Nationaal werk voor kinderkwelzijn afgezonderd : jaarwedden, vergoedingen, hulpgeld, enz.</p>	
	<p>b) Algemeenen Secretaris van het Nationaal werk voor kinderkwelzijn : vergoeding.</p>	43
	<p>B. — Toelagen : consultaties voor zuigelingen ; melkdruppel ; keukens voor zwakke kinderen ; kolonies voor zwakke kinderen ; beheerkosten.</p>	
	<p>HOOFDSTUK XI.</p>	
	<p>VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.</p>	
	<p>Kosten voor de Nationale Feesten ; verlichtingskosten. Toelage aan het gemeentebestuur van Brussel.</p>	44
75,665 »	<p>Jaarrente aan de weduwe van een beambte overleden in 't uitoefenen van zijn dienst. Lijfrente aan een agent slachtoffer van een werkongeval in 't uitoefenen van zijn dienst. Jaarlijksche vergoeding aan een agent slachtoffer van een ongeval in 't uitoefenen van zijn dienst.</p>	45
	<p>Onderhoudskosten van de grafsteden der voor het Vaderland gestorvene niet-strijders. Onderhoud van de vlam van het Aandenken op het graf van den onbekenden soldaat.</p>	46
37,062,367 »	TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der credieten per artikel.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XII.		
SERVICES DIVERS.		
47	Prophylaxie des maladies vénériennes ; subsides ; dépenses diverses (Provisoirement et en égard aux circonstances, par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances successives de 30,000 francs, dont il sera justifié ultérieurement, peuvent être allouées aux directeurs, gestionnaires ou comptables des services et institutions hospitalières ressortissant à l'administration de l'hygiène.)	1,000,000 »
48	Partie mobile des traitements et salaires (<i>y compris l'augmentation provisoire</i>)	6,676,335 »
49	Subsides et dépenses diverses pour études et travaux relatifs au cancer, à sa prophylaxie et à son traitement	300,000 »
50	Liquidation du Gouvernement provisoire d'Eupen-Malmédy : traitements, indemnités frais de bureau, frais de route et de séjour des adjoints au commissaire de l'arrondissement de Verviers, de leurs employés et des agents chargés de la liquidation. Locaux de service. Traitement de disponibilité d'un bourgmestre	128,470 »
51	Exposé de la situation du Royaume de 1901 à 1925 ; indemnités aux collaborateurs et frais d'impression du premier volume	10,000 »
52	Arriérés résultant de la péréquation des pensions. (Loi du 29 juillet 1926. — Art. 32.).	1,000,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE . . fr.

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 16 novembre 1926.

ALBERT.

PAR LE Roi :

Le Premier Ministre,
Ministre de l'Intérieur et de l'Hygiène,
Henri JASPAR.

Le Ministre des Finances,
B^{on} M. HOUTART.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.		
HOOFDSTUK XII.		
VERSCHILLENDE DIENSTEN.		
9,114,805 »	Prophylaxie der venerische ziekten; toelagen; verschillende uitgaven. (Voorloopig en gelet op de gebeurtenissen, kunnen bij afwijking van artikel 15 der organische wet van het Rekenhof van 29 October 1846, achtereenvolgende voorschotten van 30,000 frank, waarvan de verrechtvaardiging later zal geschieden, verleend worden aan de bestuurders, beheerders en rekenplichtigen der verplegingsinstellingen die van het Beheer van den gezondheidsdienst afhangen.)	47
	Veranderlijk deel der wedden en loonen (<i>met inbegrip van de voorloopige verhooging</i>).	48
	Toelagen en verschillende uitgaven voor de studie en de werkzaamheden betreffende den kanker, zijne voorbehoeding en zijne behandeling.	49
	Liquidatie van het Voorloopig Gouvernement Eupen-Malmedy: wedden, vergoedingen, bureelkosten, reis- en verblijfkosten der adjuncten van den arrondissementskommissaris van Verviers, van hunne beambten en van de bedienden met de liquidatie belast. Dienstlokalen. Jaarwedde van beschikbaarheid van een burgemeester.	50
	Overzicht van den toestand van het Koninkrijk van 1901 tot 1925; vergoedingen aan de medewerkers en drukkosten van het eerste boekdeel.	51
46,177,172 »	TOTAAL DER BEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN BINNENL. ZAKEN EN VOLKSGEZONDHEID.	52

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
aan Ons besluit van 16 November 1926.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Eerste Minister,
Minister van Binnenlandsche Zaken
en Volksgezondheid,
Henri JASPAR.

De Minister van Financiën,
B^{on} M. HOUTART.

(16)

(17)

[N° 5-VI.]

VI

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE

POUR L'EXERCICE 1927

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
53,000 »	53,000 »	»	»	
1,802,181 »	1,800,697 »	1,484 »	»	<p>ART. 2. — Le littera <i>a</i> est en augmentation de 15,000 francs par suite de l'augmentation provisoire de l'indemnité familiale.</p> <p>La diminution (11,889 francs) du crédit inscrit au littera <i>b</i> est rendue possible par le changement du mode de rémunération des avocats-conseils et de la réduction des autres postes aux stricts besoins.</p> <p>La somme de 8,581 francs du littera <i>c</i>, indiquée par le Comité supérieur de contrôle, est en augmentation de 221 francs sur le crédit de 1926.</p> <p>En présence du nouveau mode de comptabilité adopté par l'Office central des Imprimés, le littera <i>d</i> de 1926 : « <i>Part d'intervention dans les frais de fonctionnement de l'Office central des Imprimés, 1,843 francs</i> », peut disparaître. (Arrêté royal du 25 septembre 1926.)</p>
1,855,181 »	1,853,697 »	1,484 »	»	

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . fr.
(1)	»	Travaux extraordinaires, autorisés par le Ministre, effectués par le personnel de l'Administration centrale : rémunération (<i>pour mémoire</i>)
3	»	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. Frais du <i>Bulletin du Ministère</i>
4	»	Frais de parcours et de séjour ; missions.
5	»	Redevance à payer à l'Administration des Postes pour le transport des correspondances de service du Département.
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} .
		CHAPITRE II.
		PENSIONS ET SECOURS.
6	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'Etat et prenant cours en 1927 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année.
7	»	Subvention à la Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4, 4 ^o , de la loi du 30 mars 1861).
8	»	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minimale.
		TOTAL DU CHAPITRE II . . fr.
		CHAPITRE III.
		STATISTIQUE GÉNÉRALE.
9	»	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres ; indemnité du membre-secrétaire ; traitements et indemnités du bibliothécaire-adjoint et de l'attaché à la bibliothèque.
10	»	Commission centrale de statistique : frais de bureau ; frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la Commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents ; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale. Institut international de statistique : part d'intervention de la Belgique. Frais prévus par l'article 27 de la loi du 28 juillet 1921 sur la validation des actes de l'état civil, etc.
11	»	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents ; abonnements, impressions, souscriptions et reliures ; matériel de la bibliothèque ; salaire de l'ouvrier classeur
		TOTAL DU CHAPITRE III. . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
1,855,181 »	1,853,697 »	1,484 »	»	(1) ART. 3 (de 1926). — Suppression justifiée par la nécessité de comprimer les dépenses.
»	9,000 »	»	9,000 »	ART. 3. — Le crédit a été mis à la hauteur des besoins présumés de 1927.
230,000 »	225,000 »	5,000 »	»	ART. 4. — Crédit estimé suffisant pour 1927.
3,500 »	4,500 »	»	1,000 »	ART. 6. — Augmentation résultant de la péréquation des pensions.
124,227 »	124,227 »	»	»	ART. 9. — Diminution provenant de la suppression du traitement alloué au secrétaire adjoint de la Commission centrale de statistique.
2,212,908 »	2,216,424 »	6,484 »	10,000 »	Décomposition des dépenses :
DIMINUTION . . . fr.		3,516 »		Jetons de présence fr. 5,000 »
100,000 »	65,000 »	35,000 »	»	Indemnité de membre secrétaire . . . 6,000 »
280,000 »	280,000 »	»	»	Traitement du bibliothécaire adjoint . . 7,500 »
8,000 »	8,000 »	»	»	Traitement de l'attaché à la bibliothèque 7,600 »
388,000 »	353,000 »	35,000 »	»	Indemnité de résidence de l'attaché . . 750 »
AUGMENTATION . . . fr.		35,000 »		Total fr. 26,850 »
26,850 »	28,400 »	»	1,550 »	ART. 10. — Le tableau ci-dessous donne l'emploi détaillé du crédit demandé. L'augmentation constatée aux deux premiers postes, en comparaison des crédits de 1926, est motivée par l'augmentation des frais d'impression; la diminution du crédit du troisième poste provient de la suppression de la somme de 27,000 francs qui avait été demandée en charge temporaire au budget de 1926.
49,400 »	73,000 »	»	23,600 »	CRÉDITS ALLOUÉS EN 1926. CRÉDITS SOLLICITÉS POUR 1927.
10,850 »	11,000 »	»	150 »	Impression de l'Annuaire statistique de la Belgique et du Congo belge fr. 25,000 » 30,000 »
87,100 »	112,400 »	»	25,300 »	Impression du Bulletin trimestriel de statistique 3,160 » 3,600 »
DIMINUTION . . . fr.		25,300 »		Impression du Bulletin de la Commission centrale de statistique 35,000 » 8,000 »
				Imprimés et reliures du service de la Statistique générale. 2,000 » 1,800 »
				Subsides à l'Institut international de statistique 5,000 » 5,000 »
				Frais prévus par l'article 27 de la loi du 28 juillet 1921 (validation des actes de l'état civil) 2,840 » 1,000 »
				Total fr. 73,000 » 49,400 »
				ART. 11. — Le tableau ci-dessous donne l'emploi détaillé du crédit demandé :
				CRÉDITS ALLOUÉS EN 1926. CRÉDITS SOLLICITÉS POUR 1927.
				Achat de livres, abonnements. 3,500 » 4,000 »
				Reliures 3,000 » 3,000 »
				Réception et envoi de livres et autres documents 250 » 300 »
				Matériel de la bibliothèque 250 » 200 »
				Impression de la liste annuelle des ouvrages 800 » 150 »
				Salaires de l'ouvrier classeur 3,200 » 3,200 »
				Total fr. 11,000 » 10,850 »

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE IV.			
AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.			
		» Traitements d'activité et de disponibilité des gouverneurs, des membres des députations permanentes, des greffiers provinciaux et des commissaires d'arrondissement ; indemnité familiale des gouverneurs, des greffiers provinciaux et des commissaires d'arrondissement ; indemnité de résidence des greffiers provinciaux et des commissaires d'arrondissement. — Frais de représentation des gouverneurs :	
		Grades	Dépense totale.
12		9 gouverneurs (45,000+5,000) fr. 54 députés permanents (12,000) 9 greffiers provinciaux (24,000 à 30,000) 8 commissaires d'arrondissement de 1 ^{re} classe (20,000 à 26,000) 13 commissaires d'arrondissement de 2 ^e classe (15,000 à 21,000) 12 commissaires d'arrondissement de 3 ^e classe (14,000 à 19,000)	450,000 A. R. 1-12-24 648,000 Loi 6-3-25 249,000 A. R. 1-12-24 191,000 id. 224,000 id. 240,500(1) id.
		105 Frais de route des députés permanents ne résidant pas au chef-lieu Traitements de disponibilité Indemnités familiale et de naissance Indemnité de résidence	21,600 20,000 98,500 8,400
		TOTAL . fr.	2,151,000
		» Traitements d'activité et de disponibilité des employés et gens de service des gouvernements provinciaux et des commissariats d'arrondissement ; indemnités de résidence et familiale. — Frais de dernière maladie et de funérailles ; secours :	
		Province d'Anvers Traitements . . fr. 580,650 » — de Brabant — 759,725 » — de la Flandre Occidentale — 685,800 » — de la Flandre Orientale — 717,000 » — de Hainaut — 791,675 » — de Liège — 720,000 » — de Limbourg — 348,250 » — de Luxembourg — 459,650 » — de Namur — 510,000 »	
		Indemnité de résidence	100,525 »
		Indemnités familiale et de naissance	220,880 »
		Frais de dernière maladie et de funérailles	3,000 »
		Secours	5,000 »
			A REPORTER . fr.
13			

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
2,151,000 »	2,126,000 »	25,000 »	»	<p>ART. 12. — Sans l'augmentation provisoire de l'indemnité familiale, entraînant une dépense de 36,500 francs, le crédit serait en diminution par suite de la mise à la retraite d'un commissaire d'arrondissement et de la réduction du crédit prévu pour les traitements de disponibilité.</p> <p>La somme disponible de ce chef est néanmoins absorbée en partie par les augmentations réglementaires de traitement des greffiers provinciaux et des commissaires d'arrondissement.</p> <p>(1) Crédit calculé pour permettre le passage éventuel à la 2^e classe des commissariats de 3^e classe.</p>
5,902,155 »	5,997,500 »	»	95,345 »	<p>ART. 13. — Réduction provenant de la diminution des effectifs du personnel.</p>
8,053,155 »	8,123,500 »	25,000 »	95,345 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		REPORT. . fr.
		Grades.	Traitements.	
		17 directeurs fr.	16,500 à 22,000	A. R. 1-12-1924.
		61 chefs de division	13,000 à 18,000	
		111 chefs de bureau	10,500 à 14,500	
		sous-chefs de bureau	8,000 à 11,500	
		369 { commis-rédacteurs	4,500 à 9,000	
		commis dactylographes et expéditeurs.	4,000 à 8,700	
		57 { huissiers, huissiers-concierges et messagers.	3,400 à 6,300	
		garçons de bureau, hommes de peine, etc.	3,400 à 5,900	
		11 nettoyeuses	1,200 à 1,400	
		4 concierges	1,200 à 2,975	
		630		
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales. Dépenses diverses et imprévues :		
	a.	Province d'Anvers fr.	108,900	»
	b.	— de Brabant	72,000	»
	c.	— de la Flandre Occidentale	87,300	»
14	d.	— de la Flandre Orientale.	99,000	»
	e.	— de Hainaut	81,000	»
	f.	— de Liège	112,500	»
	g.	— de Limbourg	63,000	»
	h.	— de Luxembourg	63,000	»
	i.	— de Namur.	67,500	»
		Frais de bureau et abonnement téléphonique des commissariats d'arrondissement :		
	a.	Province d'Anvers fr.	20,160	»
	b.	— de Brabant	17,280	»
	c.	— de la Flandre Occidentale	19,440	»
	d.	— de la Flandre Orientale	20,880	»
15	e.	— de Hainaut	28,080	»
	f.	— de Liège	31,320	»
	g.	— de Limbourg	4,320	»
	h.	— de Luxembourg	20,520	»
	i.	— de Namur.	13,600	»
				A REPORTER. . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
8,053,155 »	8,123,500 »	25,000 »	95,345 »	
754,200 »	853,000 »	»	98,800 »	<p>ART. 14. — Le crédit est diminué d'une somme de 15,000 francs, inscrite en 1926 en charge temporaire pour la province de Luxembourg (litt. h).</p> <p>D'autre part, le crédit a été établi avec le souci de réduire au strict minimum les dépenses de l'État.</p>
175,600 »	201,000 »	»	25,400 »	<p>ART. 15. — Diminution provoquée par la réorganisation des Commissariats d'arrondissement.</p> <p>Les commissariats de Tongres et de Waremme sont supprimés. Mais celui de Huy passe de la troisième à la première classe.</p> <p>Pour le surplus, le crédit a été établi avec le souci de réduire au strict minimum les dépenses de l'État.</p>
8,982,955 »	9,177,500 »	25,000 »	219,545 »	

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . fr.
	a.	Frais de route et de tournées fr. 102,000 »
	b.	Missions, fournitures et travaux relatifs au placement des bornes-frontières du Royaume 3,000 »
16	c.	Fournitures, impressions, achat et reliure d'ouvrages pour le service spécial de l'Administration des affaires provinciales et communales. 4,000 »
	d.	Jetons de présence, indemnités spéciales, frais de route et de séjour aux membres des comités techniques institués par l'arrêté royal du 4 mars 1920 en vue d'assurer l'application de l'article 7 de la loi du 11 octobre 1919 15,000 »
17	»	Participation de l'Etat dans les dépenses de police de la ville de Bruxelles.
18	»	Redevance à payer à l'Administration des postes pour le transport des correspondances de service des administrations provinciales et communales
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.
		CHAPITRE V.
		AFFAIRES ÉLECTORALES.
(1)	»	Indemnités de déplacement dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral, calculées à raison de 12 francs par jour lorsque le juge se transporte à 5 kilomètres ou plus du chef-lieu de son ressort (<i>pour mémoire</i>)
19	»	Frais d'impression et de publication de la liste des recours électoraux par les commissaires d'arrondissement en exécution de l'article 94 du Code électoral.
20	»	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'Etat. Jetons de présence et indem- nités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral. Frais d'instances électorales mis à charge de l'Etat. . . .
21	»	Remboursement à la Société Nationale des Chemins de fer belges des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer
		TOTAL DU CHAPITRE V . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
8,982,955 »	9,177,500 »	25,000 »	219,545 »	
124,000 »	125,000 »	»	1,000 »	ART. 16. — Les frais de mission résultant de l'exécution de la loi sur la stabilité des emplois communaux (litt. b de 1926) sont supprimés. Le libellé a été modifié en conséquence.
750,000 »	750,000 »	»	»	
550,629 »	550,629 »	»	»	
10,407,584 »	10,603,129 »	25,000 »	220,545 »	
DIMINUTION . . . fr.		195,545 »		
»	20,000 »	»	20,000 »	(1) ART. 20 (de 1926). — En l'absence de revision des listes électorales en 1927, le crédit peut être supprimé.
1,000 »	17,000 »	»	16,000 »	ART. 19. — La diminution en nombre des recours déposés permet la réduction à 1,000 francs du crédit prévu pour cet objet. La nécessité de comprimer les dépenses contraint de renoncer aux autres dépenses prévues en 1926 au présent article (matériel, achat, et reliures d'ouvrages, etc.).
5,000 »	10,000 »	»	5,000 »	
1,000 »	1,000,000 »	»	999,000 »	ART. 20. — Une somme de 5,000 francs suffira aux besoins éventuels de l'année 1927.
7,000 »	1,047,000 »	»	1,040,000 »	ART. 21. — Aucune élection n'est à prévoir en 1927 ; une somme de 1,000 francs est suffisante pour les élections partielles qui pourraient s'imposer. Le libellé a été modifié ensuite de la création de la Société Nationale des Chemins de fer belges.
DIMINUTION . . . fr.		1,040,000 »		

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VI.		
MILICE.		
22	»	Juridictions contentieuses en matière de milice. Indemnités aux membres, aux médecins et au personnel subalterne. Transport des miliciens appelés devant ces juridictions. Traductions. Frais divers
23	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à la milice. Matériel indispensable aux opérations. Achat et reliure d'ouvrages. Dépenses diverses.
TOTAL DU CHAPITRE VI . fr.		
CHAPITRE VII DE 1926 (pour mémoire).		
CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.		
(1)	»	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompier volontaires. Frais d'expertise. Subvention à la Fédération royale des corps de sapeurs-pompier communaux armés; frais de route; achat d'ouvrages et de publications intéressant les corps de sapeurs-pompier; impressions et reliures (pour mémoire)
TOTAL DU CHAPITRE VII DE 1926 . . fr.		
CHAPITRE VII.		
DÉCORATION CIVIQUE.		
24	»	Décoration civique: achat des insignes, impression et calligraphie des diplômes et frais de distribution
(2)	»	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité (pour mémoire) .
TOTAL DU CHAPITRE VII . . fr.		
CHAPITRE VIII.		
CROIX DE FER.		
25	»	Secours aux veuves de décorés de la Croix de fer, de blessés de Septembre, de décorés de la Croix commémorative de 1830 et de combattants de 1830.
TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . fr.		

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
500,000 »	280,000 »	220,000 »	»	ART. 22. — Augmentation justifiée par le relèvement des prix de transports des voyageurs par chemin de fer. Il est à remarquer que la majeure partie du crédit est absorbée par le remboursement à la Société Nationale des Chemins de fer belges des frais de transport des miliciens appelés à comparaître devant les bureaux de recrutement et les conseils de revision.
50,000 »	50,000 »	»	»	
550,000 »	330,000 »	220,000 »	»	
AUGMENTATION . . fr.		220,000 »		
»	50,000 »	»	50,000 »	(1) ART. 26 (de 1926). — Suppression justifiée par la nécessité de comprimer les dépenses.
»	50,000 »	»	50,000 »	
DIMINUTION . . fr.		50,000 »		
15,000 »	100,000 »	»	85,000 »	ART. 24. — En présence de la nécessité de comprimer les dépenses, le Gouvernement a décidé de ne plus acheter dorénavant que les insignes destinés à récompenser les actes de courage, de dévouement et d'humanité. Le crédit maintenu au budget est donc réservé à cet usage ; il supportera également, comme auparavant, les frais entraînés par l'impression, la calligraphie et la distribution des diplômes conférant la décoration civique, tant pour actes de courage, etc. que pour ancienneté de service.
»	500 »	»	500 »	
15,000 »	100,500 »	»	85,500 »	
DIMINUTION . . fr.		85,500 »		(2) ART. 28 (de 1926). — Ce minime crédit peut disparaître en 1927. Le titre du chapitre a été modifié en conséquence.
1,600 »	19,400 »	»	17,800 »	ART. 25. — Eu égard à la situation du Trésor, le Gouvernement doit se borner à ne secourir que les veuves, au nombre de quatre, de décorés et de combattants de 1830. Le libellé de l'article a été modifié en conséquence.
1,600 »	19,400 »	»	17,800 »	
DIMINUTION . . fr.		17,800 »		

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																					
CHAPITRE IX.																																							
ADMINISTRATION DE L'HYGIÈNE.																																							
a.	Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie de l'Etat. Service de désinfection du Gouvernement : personnel, traitements. Indemnités, secours fr. 824,790 »																																						
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;"></th> <th style="width: 15%;">Nombre actuel d'agents.</th> <th style="width: 20%;">Traitements annuels.</th> <th style="width: 15%;">Dépenses.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteurs principaux et inspecteurs</td> <td style="text-align: center;">25</td> <td style="text-align: center;">9,500 à 27,500</td> <td style="text-align: right;">452,500 »</td> </tr> <tr> <td>Délégué</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">7,400</td> <td style="text-align: right;">7,400 »</td> </tr> <tr> <td>Commis d'ordre</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">4,000 à 8,700</td> <td style="text-align: right;">18,800 »</td> </tr> <tr> <td>Préparateurs et garçons de laboratoire</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">3,800 à 11,000</td> <td style="text-align: right;">53,750 »</td> </tr> <tr> <td>Monitrices sanitaires</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">4,500 à 7,500</td> <td style="text-align: right;">73,000 »</td> </tr> <tr> <td>Agents désinfecteurs</td> <td style="text-align: center;">21</td> <td style="text-align: center;">3,400 à 8,400</td> <td style="text-align: right;">112,500 »</td> </tr> <tr> <td>Concierge</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">1,440 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">71</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Nombre actuel d'agents.	Traitements annuels.	Dépenses.	Inspecteurs principaux et inspecteurs	25	9,500 à 27,500	452,500 »	Délégué	1	7,400	7,400 »	Commis d'ordre	4	4,000 à 8,700	18,800 »	Préparateurs et garçons de laboratoire	9	3,800 à 11,000	53,750 »	Monitrices sanitaires	10	4,500 à 7,500	73,000 »	Agents désinfecteurs	21	3,400 à 8,400	112,500 »	Concierge	1	»	1,440 »		71	
	Nombre actuel d'agents.	Traitements annuels.	Dépenses.																																				
Inspecteurs principaux et inspecteurs	25	9,500 à 27,500	452,500 »																																				
Délégué	1	7,400	7,400 »																																				
Commis d'ordre	4	4,000 à 8,700	18,800 »																																				
Préparateurs et garçons de laboratoire	9	3,800 à 11,000	53,750 »																																				
Monitrices sanitaires	10	4,500 à 7,500	73,000 »																																				
Agents désinfecteurs	21	3,400 à 8,400	112,500 »																																				
Concierge	1	»	1,440 »																																				
	71																																						
26	Indemnité de résidence 22,500 » Indemnités familiale et de naissance 33,900 » Augmentations de traitements, nominations, secours, indemnités fixes. 49,000 »																																						
	TOTAL . . . fr. 824,790 »																																						
b.	Office vaccinogène de l'Etat : personnel, traitements. Indemnités, secours. 35,210 »																																						
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;"></th> <th style="width: 15%;">Nombre actuel d'agents.</th> <th style="width: 20%;">Traitements annuels.</th> <th style="width: 15%;">Dépenses.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">6,000</td> <td style="text-align: right;">6,000 »</td> </tr> <tr> <td>Médecin-vétérinaire</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,300</td> <td style="text-align: right;">1,300 »</td> </tr> <tr> <td>Commis-rédacteur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">7,000</td> <td style="text-align: right;">7,000 »</td> </tr> <tr> <td>Préparateurs</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">4,800 à 7,200</td> <td style="text-align: right;">12,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">5</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Nombre actuel d'agents.	Traitements annuels.	Dépenses.	Directeur	1	6,000	6,000 »	Médecin-vétérinaire	1	1,300	1,300 »	Commis-rédacteur	1	7,000	7,000 »	Préparateurs	2	4,800 à 7,200	12,000 »		5													
	Nombre actuel d'agents.	Traitements annuels.	Dépenses.																																				
Directeur	1	6,000	6,000 »																																				
Médecin-vétérinaire	1	1,300	1,300 »																																				
Commis-rédacteur	1	7,000	7,000 »																																				
Préparateurs	2	4,800 à 7,200	12,000 »																																				
	5																																						
Indemnité de résidence 3,750 » Indemnités familiale et de naissance 2,160 » Augmentations de traitements, nominations, secours, indemnités fixes. 3,000 »																																							
TOTAL . . . 35,210 »																																							
A REPORTER. . fr.																																							

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
860,000 »	869,650 »	»	9,650 »	ART. 26. — Diminution provenant, en ordre principal, de la suppression d'agents temporaires et du décès d'un agent non remplacé.
860,000 »	869,650 »	»	9,650 »	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																
		REPORT. . fr.																																
(1)	a)	Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie de l'Etat. Service de désinfection du Gouvernement :																																
		Frais de route et de séjour (<i>pour mémoire</i>)																																
	b)	Office vaccinogène de l'Etat :																																
		Frais de route et de séjour (<i>pour mémoire</i>)																																
27	a.	Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie de l'Etat. Service de désinfection du Gouvernement :																																
		Frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons et de désinfection. fr. 315,000 »																																
	b.	Office vaccinogène de l'Etat :																																
		Frais de bureau et de matériel. 70,000 »																																
28	a.	Conseil supérieur d'hygiène publique : indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour ; impressions et dépenses diverses fr. 63,000 »																																
	b.	Commissions médicales provinciales et autres commissions ressortissant à l'administration de l'hygiène : indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour, impressions et dépenses diverses 187,000 »																																
		Service sanitaire des ports de mer et des frontières : personnel, traitements. Indemnités. Secours.																																
29		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;"></th> <th style="width: 15%;">Nombre actuel d'agents.</th> <th style="width: 20%;">Traitements annuels.</th> <th style="width: 15%;">Dépenses.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteurs, médecins principaux et médecins (dont 1 en disponibilité)</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">9,500 à 27,500</td> <td style="text-align: right;">57,100 »</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">13,000</td> <td style="text-align: right;">13,000 »</td> </tr> <tr> <td>Commis-rédacteurs</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">8,000</td> <td style="text-align: right;">8,000 »</td> </tr> <tr> <td>Surveillants de navire</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">5,500 à 8,400</td> <td style="text-align: right;">30,500 »</td> </tr> <tr> <td>Mécaniciens, machinistes et chauffeurs</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">4,000 à 10,200</td> <td style="text-align: right;">40,500 »</td> </tr> <tr> <td>Patrons et matelots.</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">4,000 à 8,700</td> <td style="text-align: right;">55,600 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">27</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Nombre actuel d'agents.	Traitements annuels.	Dépenses.	Inspecteurs, médecins principaux et médecins (dont 1 en disponibilité)	4	9,500 à 27,500	57,100 »	Chef de bureau	1	13,000	13,000 »	Commis-rédacteurs	1	8,000	8,000 »	Surveillants de navire	5	5,500 à 8,400	30,500 »	Mécaniciens, machinistes et chauffeurs	7	4,000 à 10,200	40,500 »	Patrons et matelots.	9	4,000 à 8,700	55,600 »		27		
	Nombre actuel d'agents.	Traitements annuels.	Dépenses.																															
Inspecteurs, médecins principaux et médecins (dont 1 en disponibilité)	4	9,500 à 27,500	57,100 »																															
Chef de bureau	1	13,000	13,000 »																															
Commis-rédacteurs	1	8,000	8,000 »																															
Surveillants de navire	5	5,500 à 8,400	30,500 »																															
Mécaniciens, machinistes et chauffeurs	7	4,000 à 10,200	40,500 »																															
Patrons et matelots.	9	4,000 à 8,700	55,600 »																															
	27																																	
		Indemnité de résidence 10,000 »																																
		Indemnités familiale et de naissance. 13,300 »																																
		Augmentations de traitements, nominations, secours, indemnités fixes. 14,000 »																																
		TOTAL . . fr. 242,000 »																																
30		Service sanitaire des ports de mer et des frontières : frais de bureau et de matériel, impressions, indemnités d'habillement et dépenses diverses																																
	a.	I. — Prophylaxie des maladies contagieuses. Délivrance gratuite de sérum. Vulgarisation de l'hygiène. Subsidés fr. 250,000																																
		II. — Impressions et dépenses diverses 75,000																																
		325,000 »																																
31	b.	Travaux effectués et relatifs aux différents services ressortissant à l'Administration de l'hygiène. Quote-part de l'Etat dans les versements à effectuer à la Caisse de retraite en vue de constituer aux agents temporaires de l'Administration de l'hygiène une rente de vieillesse et de survie 100,000 »																																
		A REPORTER. . fr.																																

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
860,000 »	869,650 »	»	9,650 »	
»	315,000 »	»	315,000 »	(1) ART. 31 (de 1926). — Crédit supprimé par le fait du transfert à l'article 36 (nouveau) des dépenses relatives aux frais de route et de séjour de tous les agents des services ressortissant à l'Administration de l'hygiène.
385,000 »	395,000 »	»	10,000 »	ART. 27. — Cette réduction est la conséquence de l'emploi de nouveaux appareils perfectionnés permettant de diminuer les dépenses.
250,000 »	300,000 »	»	50,000 »	ART. 28. — Diminution résultant de la suppression de certaines commissions médicales.
242,000 »	242,000 »	»	»	
				ART. 30. — Réduction de 50,000 francs justifiée par la compression des dépenses. Le crédit de 16,000 francs qui figurait en 1926 au littéra <i>b</i> est transféré à l'article 36 (nouveau), qui supportera les dépenses relatives aux frais de route et de séjour de tous les agents des services ressortissant à l'Administration de l'hygiène.
108,000 »	174,000 »	»	66,000 »	ART. 31. — Le littéra <i>a</i> comporte une réduction de crédit de 31,000 francs, motivée par la compression des dépenses. Les mots « vulgarisation de l'hygiène » ont été ajoutés au libellé parce que ce littéra prend en charge les dépenses de l'article 37c (de 1926) supprimé.
425,000 »	500,000 »	»	75,000 »	La réduction de 44,000 francs constatée au littéra <i>b</i> résulte de la suppression de certains agents temporaires et de la recommandation faite aux services intéressés de recourir le moins possible aux travaux extraordinaires.
2,270,000 »	2.795,650 »	»	525,650 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																								
		REPORT. . fr.																																								
(1)	a.	Subsides aux écoles d'accouchement. Subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1 ^o Pour les aider à s'établir ; 2 ^o pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes (<i>pour mémoire</i>).																																								
	b.	Subsides aux écoles d'infirmiers et d'infirmières. — Subsides aux élèves nécessiteux en vue de leur permettre de continuer leurs études (<i>pour mémoire</i>).																																								
	c.	Vulgarisation de l'hygiène : conférences et dépenses diverses. Publications relatives aux sciences médicales : subsides ; souscriptions (<i>pour mémoire</i>).																																								
(2)	»	Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Missions. Frais de fonctionnement de l'Office central d'études contre l'alcoolisme (<i>pour mémoire</i>).																																								
32	»	Office international d'hygiène publique : part d'intervention de la Belgique.																																								
	a.	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires et laboratoire central d'analyses : personnel, traitements, indemnités, secours fr. 445,150 »																																								
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 15%;">Nombre actuel d'agents.</th> <th style="width: 15%;">Traitements annuels.</th> <th style="width: 10%;">Dépenses.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteurs principaux et inspecteurs</td> <td style="text-align: center;">20</td> <td style="text-align: center;">9,500 à 27,500</td> <td style="text-align: right;">375,000 »</td> </tr> <tr> <td>Commis rédacteur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">7,500</td> <td style="text-align: right;">7,500 »</td> </tr> <tr> <td>Agent auxiliaire.</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">4,650</td> <td style="text-align: right;">4,650 »</td> </tr> <tr> <td>Préparateurs</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">3,800 à 7,200</td> <td style="text-align: right;">11,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">24</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Indemnité de résidence</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">12,000 »</td> </tr> <tr> <td>Indemnités familiale et de naissance</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">10,000 »</td> </tr> <tr> <td>Augmentations de traitements, secours, indemnités fixes.</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">25,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">TOTAL . .</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black; border-bottom: 3px double black;">445,150 »</td> </tr> </tbody> </table>		Nombre actuel d'agents.	Traitements annuels.	Dépenses.	Inspecteurs principaux et inspecteurs	20	9,500 à 27,500	375,000 »	Commis rédacteur	1	7,500	7,500 »	Agent auxiliaire.	1	4,650	4,650 »	Préparateurs	2	3,800 à 7,200	11,000 »		24			Indemnité de résidence			12,000 »	Indemnités familiale et de naissance			10,000 »	Augmentations de traitements, secours, indemnités fixes.			25,000 »			TOTAL . .	445,150 »
	Nombre actuel d'agents.	Traitements annuels.	Dépenses.																																							
Inspecteurs principaux et inspecteurs	20	9,500 à 27,500	375,000 »																																							
Commis rédacteur	1	7,500	7,500 »																																							
Agent auxiliaire.	1	4,650	4,650 »																																							
Préparateurs	2	3,800 à 7,200	11,000 »																																							
	24																																									
Indemnité de résidence			12,000 »																																							
Indemnités familiale et de naissance			10,000 »																																							
Augmentations de traitements, secours, indemnités fixes.			25,000 »																																							
		TOTAL . .	445,150 »																																							
33	b.	Service d'expertise des viandes de boucherie : personnel, traitements, indemnités, secours fr. 78,000 »																																								
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 15%;">Nombre actuel d'agents.</th> <th style="width: 15%;">Traitements annuels.</th> <th style="width: 10%;">Dépenses.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Experts (dont 4 en disponibilité)</td> <td style="text-align: center;">14</td> <td style="text-align: center;">4,400 à 10,200</td> <td style="text-align: right;">62,500 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">14</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Indemnité de résidence</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">3,500 »</td> </tr> <tr> <td>Indemnités familiale et de naissance.</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">7,000 »</td> </tr> <tr> <td>Augmentations de traitements, secours, indemnités fixes.</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">5,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">TOTAL. . fr.</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black; border-bottom: 3px double black;">78,000 »</td> </tr> </tbody> </table>		Nombre actuel d'agents.	Traitements annuels.	Dépenses.	Experts (dont 4 en disponibilité)	14	4,400 à 10,200	62,500 »		14			Indemnité de résidence			3,500 »	Indemnités familiale et de naissance.			7,000 »	Augmentations de traitements, secours, indemnités fixes.			5,000 »			TOTAL. . fr.	78,000 »												
	Nombre actuel d'agents.	Traitements annuels.	Dépenses.																																							
Experts (dont 4 en disponibilité)	14	4,400 à 10,200	62,500 »																																							
	14																																									
Indemnité de résidence			3,500 »																																							
Indemnités familiale et de naissance.			7,000 »																																							
Augmentations de traitements, secours, indemnités fixes.			5,000 »																																							
		TOTAL. . fr.	78,000 »																																							
		A REPORTER. . fr.																																								

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
2,270,000 »	2,795,650 »	»	525,650 »	
»	140,000 »	»	140,000 »	(1) ART. 37 (de 1926). — Par mesure de compression des dépenses, le Gouvernement supprime complètement les crédits inscrits aux lettres <i>a</i> , <i>b</i> et <i>c</i> . Les dépenses qui étaient supportées par le crédit inscrit au lettre <i>c</i> pourront, à partir de 1927, et eu égard à leur nature, être payées, sans augmentation de crédit, à charge de l'article 31, lettre <i>a</i> .
»	20,000 »	»	20,000 »	(2) ART. 38 (de 1926). — Suppression justifiée par la nécessité de comprimer les dépenses.
12,500 »	12,500 »	»	»	
523,150 »	539,250 »	»	16,100 »	ART. 33. — Réduction justifiée par la mise à la retraite d'agents non remplacés.
2,805,650 »	3,507,400 »	»	701,750 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																				
		REPORT. . fr.																				
(1)	»	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires. Laboratoire central d'analyses. Service d'expertise des viandes de boucherie. Frais de route et de séjour (<i>pour mémoire</i>)																				
	»	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires. Laboratoire central d'analyses. Service d'expertise des viandes de boucherie :																				
34	a.	Frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons, frais d'examen pour l'obtention du certificat d'expert des viandes ; impressions et dépenses diverses . fr. 100,000 »																				
	b.	Vacations des vétérinaires de contrôle 35,000 »																				
		Inspection des travaux d'hygiène : personnel, traitements. Indemnités, secours.																				
35		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">Nombre actuel d'agents.</th> <th style="width: 25%;">Traitements annuels.</th> <th style="width: 25%;">Dépenses.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">14,500 à 27,500</td> <td style="text-align: right;">76,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">3,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">3,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">13,000 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL . . fr.</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">95,000 »</td> </tr> </tbody> </table>			Nombre actuel d'agents.	Traitements annuels.	Dépenses.	4	14,500 à 27,500	76,000 »			3,000 »			3,000 »			13,000 »	TOTAL . . fr.		95,000 »
Nombre actuel d'agents.	Traitements annuels.	Dépenses.																				
4	14,500 à 27,500	76,000 »																				
		3,000 »																				
		3,000 »																				
		13,000 »																				
TOTAL . . fr.		95,000 »																				
(2)		Inspection des travaux d'hygiène : frais de route et de séjour (<i>pour mémoire</i>)																				
36	»	Frais de route et de séjour des agents de tous les services ressortissant à l'Administration de l'hygiène. — Missions à l'étranger																				
37	»	Inspection des travaux d'hygiène : frais de bureau et de matériel. Frais d'études et d'expériences. Frais de participation aux expositions et aux congrès. Impressions et dépenses diverses.																				
38	»	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique.																				
		Académie royale de médecine :																				
39	a.	Personnel, traitements, indemnités, secours. fr. 47,000 »																				
	b.	Frais de bureau et de matériel, frais de route et de séjour, jetons de présence, impressions et dépenses diverses 63,000 »																				
40	»	Frais résultant de l'emploi d'automobiles par les services provinciaux ressortissant à l'Administration de l'hygiène																				
41	»	Mesures de prophylaxie de la tuberculose ; subsides ; dépenses diverses. (Provisoirement et eu égard aux circonstances, par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des comptes du 29 octobre 1846, des avances successives de 30,000 francs, dont il sera justifié ultérieurement, peuvent être allouées aux directeurs, gestionnaires ou comptables des services et institutions hospitalières ressortissant à l'Administration de l'hygiène.)																				
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . fr.																				

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
2,805,650 »	3,507,400 »	»	701,750 »	(1) ART. 41 (de 1926). — Suppression résultant du transfert à l'article 36 (nouveau), des frais de route et de séjour de tous les agents des services ressortissant à l'Administration de l'hygiène.
»	173,000 »	»	173,000 »	ART. 34. — Le libellé du littéra a est complété par l'adjonction des mots « impressions et dépenses diverses », à la suite du transfert des dépenses du littéra d (de 1926). Ce transfert se justifie par le fait que les impressions et dépenses diverses rentrent dans les frais de bureau et doivent, par conséquent, former un tout. Pareille subdivision n'existe, du reste, pour aucun autre article du budget. La réduction de 19,500 francs prévue au litt. a est la conséquence de certaines mesures prises en vue de la compression des dépenses.
135,000 »	178,500 »	»	43,500 »	Le littéra b (de 1926) peut être supprimé, soit une réduction de 4,000 francs. Le littéra b (ancien litt. c) comprend le même crédit qu'en 1926. Le littéra d (de 1926) peut être supprimé par suite du transfert ci-dessus, soit une diminution de 20,000 francs.
95,000 »	95,000 »	»	»	(2) ART. 44 (de 1926). — Crédit supprimé par suite du transfert à l'article 36 (nouveau) des frais de route et de séjour de tous les agents ressortissant à l'Administration de l'hygiène.
»	45,000 »	»	45,000 »	ART. 36 (nouveau). — Le crédit de cet article provient du transfert et de la réunion des articles 31a (314,500 francs), 31b (500 francs), 35b (16,000 francs), 41 (173,000 francs) et 44 (45,000 francs) du budget de 1926, soit au total 549,000 francs. Il a paru utile de fusionner tous les crédits relatifs aux frais de route et de séjour des agents relevant de l'Administration de l'hygiène pour éviter des difficultés d'imputation, notamment en ce qui concerne les billets forfaitaires, dont le mode de liquidation, proposé par l'Administration des chemins de fer et adopté par tous les départements ministériels, exige un seul article d'imputation par administration. Cette fusion permet une réduction de 149,000 francs.
400,000 »	»	400,000 »	»	ART. 37. — Réduction justifiée par la nécessité de compresser les dépenses.
5,000 »	10,000 »	»	5,000 »	ART. 38. — Réduction justifiée par la nécessité de compresser les dépenses.
3,000,000 »	5,000,000 »	»	2,000,000 »	ART. 39. — Réduction justifiée par la nécessité de compresser les dépenses.
110,000 »	120,000 »	»	10,000 »	<i>Développements du littéra a :</i> a. — Académie royale de Belgique : personnel, traitements, indemnités, secours : Secrétaire 1 12,000 » Chef de bureau 1 15,600 » Commis 1 7,750 » Messenger-huissier 1 4,050 » — 4 Indemnité de résidence 2,700 » Indemnités familiale et de naissance 1,500 » Augmentations de traitements, nominations, secours, indemnités fixes 4,000 » TOTAL . . fr. 47,000 »
4,500,000 »	5,500,000 »	»	1,000,000 »	
11,200,650 »	14,778,900 »	400,000 »	3,978,250 »	
DIMINUTION . . fr.		3,578,250 »		

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
HYGIÈNE SOCIALE DE L'ENFANCE.		
Mesures à prendre pour la protection de la première enfance. — Subsidés et dépenses diverses :		
(1)	a.	Subsidés à l'Œuvre nationale de l'Enfance en vue de l'organisation de conférences sur l'hygiène infantile dans les localités où il ne fonctionne pas de consultation de nourrissons (<i>pour mémoire</i>).
	b.	Subsidés destinés à favoriser l'établissement de maternités par les communes ou par des associations intercommunales et de maternités privées, ainsi que le fonctionnement d'asiles maternels et de crèches de jour et de nuit (<i>pour mémoire</i>)
(2)	»	Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène de l'enfance. Missions (<i>pour mémoire</i>)
(3)	»	Frais résultant de l'application des articles 12 et 13 de la loi du 5 septembre 1919 instituant l'Œuvre nationale de l'Enfance (surveillance des enfants placés en garde ou en nourrice) (<i>pour mémoire</i>)
42	»	Jetons de présence et frais de route aux membres du Conseil supérieur des œuvres de l'enfance et aux membres des commissions spéciales.
Œuvre nationale de l'Enfance :		
43	A. — a)	Personnel de l'Etat détaché à l'Œuvre nationale de l'Enfance : traitements, indemnités, secours, etc. fr. 98,860 »
	b)	Secrétaire général de l'Œuvre nationale de l'Enfance : indemnité 6,000 »
	B. —	Subsidés 12,000,000 »
TOTAL DU CHAPITRE X . . . fr.		

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
				(1) ART. 50 (de 1926). — Ce subside n'étant pas absolument indispensable, il n'y a plus lieu de le comprendre dans les prévisions budgétaires pour l'exercice 1927.
				(2) ART. 51 (de 1926). — Idem.
				(3) ART. 52 (de 1926). — Idem.
				ART. 42. — Le crédit prévu pour couvrir cette dépense a été fixé à 12,000 francs jusqu'en 1923. Les réunions du Conseil supérieur étant devenues moins nombreuses, ce crédit a été réduit de 3,000 francs par raison d'économie. Le Conseil en question se réunissant de nouveau plus souvent, la somme de 9,000 francs est devenue insuffisante et le rétablissement du crédit de 12,000 francs est nécessaire.
	145,000 »	»	145,000 »	ART. 43. — A. — a) Personnel de l'État détaché à l'Œuvre nationale de l'Enfance : traitements, indemnités, secours, etc. : Crédit demandé pour 1927 . . . fr. 98,860 » Crédit alloué pour 1926 100,450 » Diminution . fr. 1,590 » Cette diminution correspond à celle du traitement de l'agent (sténo-dactylographe) mis en disponibilité.
	5,000 »	»	5,000 »	Personnel de l'État détaché à l'Œuvre nationale de l'Enfance :
	5,000 »	»	5,000 »	Directeur 1 . fr. 23,500 23,500 Sous-Directeur . . . 1 . . 19,000 19,000 Chef de bureau . . . 2 . . 14,000 28,000 Sous-chef de bureau . 1 . . 10,500 10,500 Sténo-dactylographe. 1 . . 6,160 6,160 6
12,000 »	9,000 »	3,000 »	»	Indemnité de résidence 5,200 Indemnités familiale et de naissance . . . 1,500 Augmentations de traitements, nominations, secours, indemnités, etc. 5,000 Total . . fr. 98,860
				B. — Subsidés :
				Consultations de nourrissons, gouttes de lait, cantines pour enfants débiles, colonies pour enfants débiles, frais d'administration :
12,104,860 »	13,106,450 »	»	1,001,590 »	Crédit demandé pour 1927 . . . fr. 12,000,000 » Crédit alloué pour 1926 13,000,000 » Diminution . . fr. 1,000,000 »
				Le Conseil supérieur des œuvres de l'enfance, en réduisant les frais généraux des œuvres locales et ceux des colonies pour enfants débiles ;
				En faisant observer plus strictement le règlement, quant à l'admission des enfants dans les cantines pour débiles ;
12,116,860 »	13,270,450 »	3,000 »	1,156,590 »	En apportant certaines modifications dans les distributions de layettes aux nouveaux-nés ;
				En supprimant les distributions de primes et les cantines maternelles,
				Envisage une économie d'un million sur le budget de 1926.
				Les mots « Cantines maternelles » ont été supprimés du libellé.
	DIMINUTION . . fr.		1,153,590 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
(1)	»	Frais résultant de la concession et de la reconnaissance d'armoiries communales (<i>pour mémoire</i>) .
44	»	Frais de célébration des fêtes nationales ; frais d'illumination. Subside à l'administration com- munale de Bruxelles.
45	»	Rente annuelle accordée à la veuve d'un agent décédé dans l'exercice de ses fonctions. Pension viagère à un agent victime d'un accident du travail survenu dans l'exercice de ses fonctions. Indemnité annuelle accordée à un agent victime d'un accident survenu dans l'exercice de ses fonctions
46	»	Frais d'entretien des tombes des non-combattants morts pour la Patrie. Entretien de la flamme du Souvenir à la tombe du soldat inconnu.
		TOTAL DU CHAPITRE XI . . fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XII.		
SERVICES DIVERS.		
(2)	»	Recensement général de la population (<i>pour mémoire</i>)
(3)	»	Subsides pour l'érection de monuments commémoratifs (<i>pour mémoire</i>)
(4)	»	Part éventuelle d'intervention de l'Etat dans l'augmentation du capital d'études de la Société nationale des distributions d'eau. (Quatrième tranche.) (<i>pour mémoire</i>).
47	»	Prophylaxie des maladies vénériennes ; subsides ; dépenses diverses (Provisoirement et eu égard aux circonstances, par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des comptes du 29 octobre 1846, des avances successives de 30,000 francs, dont il sera justifié ultérieurement, peuvent être allouées aux directeurs, gestionnaires ou comptables des services et institutions hospitalières ressortissant à l'Administration de l'hygiène.)
(5)	»	Subside à l'Union des villes et communes belges (<i>pour mémoire</i>)
48	»	Partie mobile des traitements et salaires (<i>y compris l'augmentation provisoire</i>).
49	»	Subsides et dépenses diverses pour études et travaux relatifs au cancer, à sa prophylaxie et à son traitement
50	»	Liquidation du Gouvernement provisoire d'Eupen-Malmedy : traitements, indemnités, frais de bureau, frais de route et de séjour des adjoints au commissaire de l'arrondissement de Ver- viers, de leurs employés et des agents chargés de la liquidation. Locaux de service. Traitement de disponibilité d'un bourgmestre.
51	»	Exposé de la situation du Royaume de 1901 à 1925 ; indemnités aux collaborateurs et frais d'impression du premier volume
(6)	»	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période 1921-1925 (<i>pour mémoire</i>)
(7)	»	Contribution de l'Etat à la souscription nationale en faveur des victimes de l'inondation (<i>pour mémoire</i>)
(8)	»	Funérailles nationales de S. E. le cardinal Mercier, archevêque de Malines, primat de Belgique (<i>pour mémoire</i>)
52	»	Arriérés résultant de la péréquation des pensions. (Loi du 29 juillet 1926. — Art. 32.) . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XII . . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
				(1) ART. 55 (de 1926). — En présence de la nécessité de ne maintenir au budget que les dépenses strictement indispensables, il n'existe aucune raison de conserver ce crédit en 1927.
»	3,000 »	»	3,000 »	ART. 44. — Réduction justifiée par la nécessité de comprimer les dépenses.
60,000 »	106,000 »	»	46,000 »	ART. 45. — Indépendamment des rentes et pensions servies, il y a lieu de liquider, pour deux des bénéficiaires, une indemnité de vie chère dont le taux est modifié par la nouvelle loi sur les pensions. L'augmentation provient de la majoration de cette indemnité.
5,665 »	4,075 »	1,590 »	»	ART. 46. — En vue d'éviter des difficultés de liquidation, il importe de rétablir dans le libellé les mots : « Entretien de la flamme du Souvenir à la tombe du soldat inconnu ».
10,000 »	10,000 »	»	»	
75,665 »	123,075 »	1,590 »	49,000 »	
DIMINUTION . . fr.		47,410 »		(2) ART. 59 (de 1926). — Le crédit de 25,000 francs accordé en 1926 sera suffisant pour achever la publication du compte-rendu du recensement de la population.
»	25,000 »	»	25,000 »	(3) ART. 60 (de 1926). — Ce crédit, qui figure au budget depuis l'année 1919, peut être supprimé.
»	85,000 »	»	85,000 »	(4) ART. 61 (de 1926). — Ce crédit est supprimé en 1927.
»	50,000 »	»	50,000 »	ART. 47. — Les mots « Service et organisation sanitaire résultant des événements de guerre » sont supprimés comme conséquence de la cession, à la province de la Flandre occidentale de l'hôpital-sanatorium St-Idesbald, à Houthem-lez-Furnes.
1,000,000 »	1,700,000 »	»	700,000 »	La réduction du crédit résulte de cette cession, à concurrence de 400,000 francs et, pour le surplus, de la compression des dépenses.
»	10,000 »	»	10,000 »	(5) ART. 63 (de 1926). — Crédit supprimé. Ce crédit devait être réduit de 10,000 francs par année jusqu'à extinction.
6,676,335 »	3,238,687 »	3,437,648 »	»	ART. 48. — Voir note-annexe.
300,000 »	800,000 »	»	500,000 »	ART. 49. — Réduction justifiée par la nécessité de comprimer les dépenses.
128,470 »	245,000 »	»	116,530 »	ART. 50. — Diminution provenant du licenciement partiel du personnel.
10,000 »	25,000 »	»	15,000 »	ART. 51. — Un crédit de 10,000 francs suffira pour les besoins de l'exercice 1927.
»	5,000 »	»	5,000 »	
»	2,000,000 »	»	2,000,000 »	(6) ART. 68 (de 1926). — Ce crédit ne figure au budget que tous les cinq ans.
»	56,956 »	»	56,956 »	(7) ART. 69 (de 1926). — Ce crédit, inscrit au budget à la suite des inondations qui ont dévasté le pays en 1926, peut disparaître en 1927.
1,000,000 »	»	1,000,000 »	»	(8) ART. 70 (de 1926). — Ce crédit disparaît en 1927.
9,114,805 »	8,240,643 »	4,437,648 »	3,563,486 »	ART. 52. — Crédit inscrit en vertu de la loi de péréquation des pensions.
AUGMENTATION . . fr.		874,162 »		

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
RÉCAPITULATION	
PREMIÈRE SECTION. -- DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale.
II.	Pensions et secours.
III.	Statistique générale.
IV.	Affaires provinciales et communales.
V.	Affaires électorales.
VI.	Milice.
	Corps de sapeurs-pompiers (<i>pour mémoire</i>) (Chapitre VII de 1926)
VII.	Décoration civique
VIII.	Croix de fer.
IX.	Administration de l'hygiène
X.	Hygiène sociale de l'enfance
XI.	Dépenses diverses et imprévues
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES . . . fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XII.	Services divers
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE. . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
2,212,908 »	2,216,424 »	»	3,516 »	
388,000 »	353,000 »	35,000 »	»	
87,100 »	112,400 »	»	25,300 »	
10,407,584 »	10,603,129 »	»	195,545 »	
7,000 »	1,047,000 »	»	1,040,000 »	
550,000 »	330,000 »	220,000 »	»	
»	50,000 »	»	50,000 »	
15,000 »	100,500 »	»	85,500 »	
1,600 »	19,400 »	»	17,800 »	
11,200,650 »	14,778,900 »	»	3,578,250 »	
12,116,860 »	13,270,450 »	»	1,153,590 »	
75,665 »	123,075 »	»	47,410 »	
37,062,367 »	43,004,278 »	255,000 »	6,196,911 »	
9,114,805 »	8,240,643 »	874,162 »	»	
46,177,172 »	51,244,921 »	1,129,162 »	6,196,911 »	
DIMINUTION . . fr.		5,067,749 »		

NOTE-ANNEXE.

ART. 48.

Partie mobile des traitements et salaires (y compris l'augmentation provisoire).

Le crédit a été fixé dans l'hypothèse où l'index-number oscillerait entre 721 et 750 pendant toute l'année 1927, ce qui implique l'octroi de quinze tranches de partie mobile des traitements et de huit tranches de l'augmentation provisoire.

Ce crédit se décompose comme il suit :

1 ^o Administration centrale	fr.	934,125	»
2 ^o Statistique générale		9,000	»
3 ^o Affaires provinciales et communales.		4,100,097	»
4 ^o Administration de l'Hygiène :			
a) Inspection du service de santé et de l'hygiène, inspection des pharmacies, laboratoire de bactériologie, office vaccino-gène de l'État, service de désinfection du Gouvernement		444,375	»
b) Service sanitaire des ports de mer et des frontières		140,625	»
c) Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires, laboratoire central d'analyses et service d'expertise des viandes de boucherie.		262,500	»
d) Inspection des travaux d'hygiène		32,813	»
e) Académie royale de Médecine		16,500	»
f) Hygiène sociale de l'enfance.		45,000	»
5 ^o Quote-part dans la partie mobile des traitements du personnel du Comité supérieur de contrôle.		3,700	»
6 ^o Augmentation provisoire de la partie mobile		687,600	»
	Total. . . fr.	6,676,335	»